**INTITULE DU POSTE** 

### ENSA NORMANDIE-2023-1416987-MCF HCA cat 1

INTITULE LONG DU POSTE

Maître ou maîtresse de conférences / Histoire et culture architecturale/ Catégorie 1

### **ELEMENTS ADMINISTRATIFS**

**Corps** (pour les postes ouverts aux titulaires) MFC **Catégorie** A

**Domaine fonctionnel** Enseignement supérieur recherche **Emploi de référence** RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001

Date de vacance de l'emploi 01/09/2024

### **LOCALISATION DU POSTE**

**Région** Normandie **Département** Seine Maritime

Adresse 27, rue Lucien Fromage 76160 Darnétal

# **EMPLOYEUR –** présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement

Fondée en 1904, l'ENSA Normandie s'est installée en 1984 sur les communes de Darnétal et Rouen (76), dans une ancienne usine témoin de l'architecture de la moitié du XIX<sup>e</sup> s., au cœur d'un parc de 2,5 ha. L'école offre aujourd'hui 6000 m<sup>2</sup> de surface utile dédiée à l'enseignement de l'architecture, auxquels se rajouteront 500m² dédiés à la recherche en 2024 financés par le plan de relance de l'État.

L'ENSA Normandie est membre de la ComuE Normandie Université, qui regroupe l'ensemble de l'ESR de la nouvelle Région Normandie. Elle accueille 52 enseignants titulaires et associés dont 7 professeurs et 5 HDR, et 120 intervenants extérieurs, une équipe administrative de 40 agents, pour former près de 700 étudiants.

Son projet pédagogique est caractérisé par une Licence très intégrée, offrant un parcours de progressivité bien identifié et clôt par un semestre d'ouverture internationale. Cette Licence se développe avec un double cursus Licence architecture - Bachelor ingénieur avec l'INSA Rouen Normandie depuis la rentrée 2020, ainsi qu'une Licence délocalisée à Hanoï (Vietnam).

Le Master est structuré en trois domaines d'étude : Expérimentations (architecture et écologie), Transform (enjeux de l'intervention dans l'existant) et Architecture de la Ville et des Territoires (AVT). Elle délivre le master DRAQ en bicursus avec le département de Génie civil l'Université du Havre.

Enfin depuis juillet 2023, l'ENSAN Normandie est accréditée à la délivrance du doctorat, à l'appui de la reconnaissance des travaux de recherche menés au sein du laboratoire ATE.

# **DESCRIPTIF DU SERVICE** – présentation des activités scientifiques de l'école

L'Unité de recherche en architecture «Architecture, territoire, environnement – Normandie» a été labellisée Équipe d'accueil n°7464 par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en 2016 (ATE – EA 7464). Elle dépend d'un établissement de tutelle : l'École nationale supérieure d'architecture de Normandie (ENSA Normandie), elle-même établissement public administratif placé sous la tutelle conjointe du ministre chargé de l'architecture et du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

ATE Normandie a pour mission la création, la diffusion et la valorisation de connaissances nouvelles auprès de la communauté scientifique. Son objectif est de constituer un lieu de recherche de référence, ancré dans son territoire, doté d'une identité stable et attractive pour les chercheurs comme pour les doctorants. L'Unité de recherche contribue à la politique scientifique de l'ENSA Normandie, participe à sa pédagogie et assure le lien entre la recherche et les formations qui y sont dispensées. Elle a également vocation à développer des partenariats avec les acteurs régionaux de la recherche.

**DESCRIPTIF DU POSTE** – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres taches, perspectives d'évolution

L'enseignant.e saura s'intégrer à l'équipe pédagogique en place. En cohérence avec le projet pédagogique de l'établissement et en liaison avec les enseignants du champ, il.elle devra considérer les moyens d'envisager ses enseignements au prisme des grandes préoccupations environnementales contemporaines.

Il.elle sera chargé.e d'assurer les enseignements en histoire de l'architecture, de la ville et de la construction sous plusieurs formes.

En licence, il.elle dispensera trois cours magistraux. Licence 1 : histoire de l'architecture antique et médiévale (12h CM), histoire de l'architecture du XIXe siècle (12h CM). Licence 2 : histoire de la ville et du logement (16h CM).

Il.elle devra aussi participer au TD d'analyse architecturale (36h/S1; 36h/S2) et en assurer la coordination en S2. Ces TD ont pour objet de faire découvrir l'architecture et la ville; ils initient à une synthèse des enseignements du semestre dans toutes les disciplines par l'observation, la documentation, la prise de notes rédigées et graphiques. Il.elle encadrera un groupe d'étudiant.e.s en rapport d'étude en licence 3 (36h).

En concertation avec l'équipe HCA et l'équipe pédagogique, l'enseignant.e pourra aussi émettre des propositions pour redéfinir les cadres géographiques et les ambitions des cours d'histoire, par exemple en se détachant du cadre occidental, en proposant des entrées thématiques, en réfléchissant aux modalités et aux évolutions possibles de l'enseignement de l'histoire en école d'architecture.

En master, il.elle participera au séminaire d'initiation à la recherche du domaine d'étude TransForm en S7/S8/S9 (42h/sem). Le séminaire envisage les problématiques liées aux processus de transformation et d'adaptation de l'existant, dans toutes leurs dimensions. Il est encadré par 2 enseignant.e.s HCA et 2 enseignant.e.s STA.

#### Recherche

En vue de son intégration au sein du laboratoire ATE (UR7464), l'enseignant-chercheur. l'enseignante-chercheuse doit soumettre un projet en cohérence avec l'un au moins des quatre axes thématiques définis dans le projet du laboratoire. Il elle jouera un rôle en faveur de l'intensification des relations entre enseignement et recherche. Les initiatives ouvrant vers des collaborations avec le réseau de la recherche à échelle régionale, nationale, internationale seront appréciées. Il elle pourra par exemple participer activement à la création d'une chaire UNESCO Auguste Perret, en partenariat avec l'université du Havre.

Il.elle fera état d'une projection de son parcours de recherche pour l'avenir.

#### Missions complémentaires

- Engagement pour la reconnaissance et le rayonnement de l'école dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche;
- Contribution à la vie de l'école à travers les missions qui lui incombent au titre de la pédagogie : participation aux entretiens d'admission, aux jurys, suivis de stages, participation aux instances administratives, aux Journées Portes Ouvertes, aux réunions pédagogiques, etc.

# **CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE –** spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

## **DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE**

### 1 - Expériences et compétences souhaitées

### Il est demandé particulièrement:

- Une compétence scientifique avérée en histoire de l'architecture ;
- La capacité à mener à bien des projets de recherche, d'en maîtriser les méthodes et les objectifs ;
- Une connaissance approfondie des questions architecturales et urbaines, en lien avec l'histoire mais aussi du point de vue de la création contemporaine et de ses enjeux pour la société d'aujourd'hui;
- une expérience solide dans l'enseignement et la recherche;
- une maîtrise de méthodes d'enseignement dont l'objectif est notamment d'inciter à mobiliser l'histoire dans l'apprentissage du projet architectural et développer l'esprit critique chez l'étudiant ;
- Une maîtrise des modes de représentation et une appétence pour l'encadrement in situ;
- Un sens de l'écoute et d'adaptation aux rythmes et niveaux d'étudiantes et d'étudiants aux profils variés ;
- La capacité à travailler durablement et de manière collégiale;

- Une aptitude à la coordination entre équipe pédagogique et administrative;
- Une aptitude à l'interdisciplinarité et une capacité à aborder transversalement les périodes historiques ;
- Une capacité à organiser des voyages et visites dans un objectif pédagogique.

## 2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Le profil recherché est celui d'un.e historien.ne de l'architecture faisant état d'une aptitude à la coordination de projets scientifiques (production, valorisation), témoignant d'une insertion effective dans divers réseaux de recherche et/ou liés à la culture architecturale.

## 3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise :

Doctorat requis, en histoire de l'architecture souhaité Expérience d'enseignement et parcours de recherche significatifs requis.

Toute expérience professionnelle liée à la recherche en architecture et à la valorisation de la culture architecturale sera considérée.

### **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

#### **Autres**

#### informations

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégialement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

# FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT (textes encadrant les opérations de recrutement)

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018, modifié, portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférences, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/

#### Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture : <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786">https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786</a>

#### Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Normandie.

#### **CANDIDATURE**

Lien du site <a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2024">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2024</a>

Personne à contacter <u>alina.chisliac@rouen.archi.fr</u>